

Musique Option facultative - séries générales et technologiques

Classe de Première - Nouveau programme applicable dès sept 2001

I - DÉFINITION

L'enseignement de la musique au lycée se situe dans la continuité de celui dispensé au collège au titre de l'éducation musicale obligatoire puis en classe de seconde de détermination. Il y ajoute une dimension technique et culturelle renforcée. Il est constamment irrigué par des pratiques créatives plus exigeantes et des échanges avec le monde artistique.

Situé à mi chemin de la scolarité du second cycle, entre la seconde de détermination, moment d'un choix et la terminale, qui conclut un cursus d'enseignement, le programme de première option facultative se veut plus souple dans ses contenus et vise à répondre aux besoins diversifiés des élèves qui décident de suivre cette option.

Un ensemble de pratiques musicales y développe connaissances culturelles et savoir-faire méthodologiques qui pourront donner lieu à différents prolongements :

- dans sa composante pratique, l'enseignement privilégie l'expression artistique individuelle et collective en sollicitant et renforçant les connaissances et compétences techniques des élèves ;
- dans sa composante culturelle, il prend en compte la diversité des répertoires en sollicitant le plus possible la sensibilité, les compétences et les motivations des élèves. L'enseignement de la musique s'enrichit des pratiques musicales collectives facultatives (vocales, instrumentales) proposées par l'établissement.

Si tous les élèves suivant un enseignement musical en première sont fortement incités à y participer, cette offre d'enseignement concerne également tous les élèves du lycée. Dans ce dessein, les conditions matérielles (plage horaire, locaux, disponibilité des élèves) jouent un rôle déterminant.

Ces pratiques musicales collectives peuvent s'inscrire dans un projet commun à plusieurs établissements (lycées mais aussi collèges et structures de l'enseignement spécialisé) et créer ainsi une dynamique locale souvent bienvenue. Dans tous les cas, une ou plusieurs présentations publiques du travail réalisé sont vivement souhaitables.

La vie culturelle extérieure au lycée peut opportunément enrichir l'enseignement de la musique. Le professeur pourra organiser des rencontres avec ses acteurs (chanteurs, comédiens, danseurs, instrumentistes, orchestres, etc.) et ses structures culturelles (organismes de diffusion et de production, etc.).

II - OBJECTIFS

En classe de première, l'enseignement de la musique poursuit une formation de caractère généraliste dont la finalité est :

- de développer les capacités d'écoute critique et une méthodologie d'analyse s'appuyant sur la maîtrise des langages sonores et du vocabulaire qui permet d'en rendre compte ;
- de renforcer la perception chronologique des styles et genres musicaux ;
- d'ouvrir à des expressions musicales diversifiées tout en renforçant les références culturelles qui y sont liées ;
- d'inscrire les pratiques de chaque élève dans un contexte artistique plus large ;
- de renforcer l'autonomie nécessaire à des pratiques créatives ;

- de mettre en perspective les diverses expressions contemporaines ;
- d'inscrire les connaissances et savoir-faire musicaux dans le tissu culturel de la société contemporaine en s'appuyant notamment sur des structures musicales de proximité.

III - PROGRAMME

Le programme tient compte des parcours différenciés suivis par les élèves en amont de la classe de première : certains ont suivi l'option de détermination musique en classe de seconde, d'autres ont fait un choix différent et reprennent en première un enseignement interrompu à la fin du collège.

Nombre d'élèves enfin poursuivent en parallèle un cursus dans l'enseignement spécialisé. Dans cette perspective, le programme se compose d'un ensemble commun obligatoire auquel sont consacrés environ les trois quarts du temps annuel d'enseignement et d'un ensemble libre correspondant au quart restant, qui permet de diversifier les cheminements pédagogiques visant à intégrer à un même cursus des populations scolaires hétérogènes.

3.1 Ensemble commun obligatoire

L'ensemble commun obligatoire associe pratiques musicales et culture musicale, les deux domaines s'articulant sans hiérarchie ni préalable.

3.1.1 Pratiques musicales

La poursuite des pratiques musicales diversifiées menées en classe de seconde permet de multiplier les références visant une compréhension développée du discours musical et une maîtrise affinée des éléments qui le constituent. Elle renforce également les repères historiques, esthétiques et stylistiques qui constituent les fondements de la culture musicale.

Chaque pratique explore la globalité du phénomène musical. En regard, le cheminement pédagogique s'attache alternativement aux quatre paramètres permettant d'en rendre compte et dont l'interaction continue éclaire la richesse du discours : espace, temps, couleur et forme.

Cette démarche renforce la maîtrise des figures techniques déjà rencontrées en classe de seconde. Chacune est approfondie et étudiée dans des contextes plus nombreux et diversifiés.

a) Espace

- Horizontalité : phrase, tonalité, échelles et modes ; structure mélodique et rythmique, développement, respirations, etc.
- Verticalité : ponctuations (particulièrement cadence parfaite et demi-cadence), et fonctions harmoniques (degrés I, IV, V), accords (3 sons, septièmes, autres), agrégats.
- Combinaisons : équilibre entre horizontalité et verticalité, superpositions de lignes mélodiques simples, masses et textures.

b) Temps

- Temps pulsé et non pulsé.
- Temps et formes dynamiques.
- Répartition des durées.

- Répétitions et variations de cellules rythmiques, éléments d'organisation formelle : équilibre et déséquilibre (anacrouse syncope), présence ou absence de points d'appui, divisions, combinaisons polyrythmiques, agogique.

c) Couleur

- Les instruments : caractères, registres, modes de jeux, sources électroacoustiques, traitement électronique de sources acoustiques, combinaisons de timbres (opposition, superposition, mélange, etc.).

- Les voix : caractères, registres, mode d'émission.

d) Forme

- Connaissance de formes simples : ABA, rondeau, thème et variations, formes bithématiques.

- Logique d'organisation : thèmes, motifs reprises / répétitions, variation / développement symétrie / opposition / tuilage, progression. Dans tous les cas, il s'agit de décliner des organisations techniques de plus en plus complexes qui donnent lieu à des activités expérimentales de manipulation ou d'invention de plus en plus exigeantes.

Les connaissances acquises permettent peu à peu de croiser l'étude des notions présentées ci-dessus pour en dégager, au delà des caractéristiques techniques, la pertinence artistique des fonctions qu'elles occupent dans les œuvres musicales. Les différentes pratiques musicales s'appuient sur des œuvres de référence (chantées, jouées, écoutées) qui recouvrent le plus souvent possible l'étude des deux thématiques et l'élaboration du dossier de la partie culture musicale définie ci-dessous.

Par ailleurs, des témoignages sonores diversifiés par les traditions, époques ou esthétiques dont ils sont issus viennent renforcer les connaissances acquises en soulignant la permanence ou l'exception. Au cours de ce travail, l'élève apprend à maîtriser et mobiliser opportunément les connaissances nécessaires au commentaire analytique, que celui-ci se construise au départ exclusif d'un document entendu ou bien avec l'aide complémentaire de la partition correspondante.

C'est également dans cette dimension du programme que les possibilités offertes par l'informatique musicale (générateurs de sons, séquenceurs MIDI et audionumérique, arrangeurs, etc.) permettent de diversifier les démarches et de donner aisément à toute situation d'analyse une dimension sonore immédiate.

3.1.2 Culture musicale

Il s'agit ici d'inscrire la formation musicale reçue et les pratiques maîtrisées par les élèves dans un contexte culturel plus large, sans limitation d'époque, de genre ou de lieu et s'inscrivant avec cohérence dans un cursus de formation générale. C'est également l'occasion d'ouverture vers d'autres champs culturels (arts visuels, littérature, sociologie, sciences). Cette dimension du programme est développée dans deux directions, la première explorant des thématiques musicales, la seconde visant à enrichir l'enseignement des opportunités culturelles locales.

a) Thématiques musicales

- Constantes et modifications d'une contrainte musicale à travers le temps :

- . une formation instrumentale ;
- . un texte religieux ou profane ;
- . une forme musicale ;
- . une fonction sociale de la musique.

- Problématiques du XXe siècle :

- . enrichissement du timbre ;
- . ouverture des musiques occidentales aux cultures du monde ;
- . musiques populaires (jazz, rock, chanson) ;
- . électricité, électronique, informatique et esthétiques musicales.

Pour chaque thème, le professeur traite au moins **une des déclinaisons proposées**. Il choisit chaque fois au moins **deux œuvres de référence** qui donnent lieu à un travail d'analyse et de réflexion approfondi.

Ces pôles privilégiés éclairent l'étude d'autres témoignages sonores périphériques à chaque œuvre choisie.

b) Ouverture à l'environnement culturel

Profitant d'une production musicale programmée à proximité de l'établissement (spectacle musical, concert, etc.), **la classe élabore un dossier multimédia (texte, images et documents sonores) témoignant d'une recherche sur les différents aspects du spectacle programmé.**

Cette réalisation peut prendre des formes diversifiées, dossier traditionnel réunissant textes, images et documents sonores, exposition temporaire réalisée à l'intérieur ou en dehors de l'établissement, dossier informatisé et finalisé en langage Internet pour une éventuelle mise en ligne, etc.

3.2 Ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'enseignant dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment :

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves (exemple : étude d'une forme musicale) ;
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante, en suscitant éventuellement, à cette occasion, une intervention d'élèves maîtrisant mieux le domaine et qui pourraient ainsi pratiquer une sorte de monitorat ponctuel (exemple : travailler sur un ou plusieurs points des éléments techniques répertoriés) ;
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence (exemple : chansons et expressions poétiques) ;
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création (exemples : création de séquences MIDI, édition audionumérique) ;
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra :

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des

approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études ;

- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations : festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail (exemples : des rencontres peuvent être organisés avec les artistes - chanteurs, comédiens, danseurs, instrumentistes, metteurs en scène, etc. - ou les responsables de structures culturelles - opéras, radios, théâtres, etc. Les débats et échanges qui en découlent contribuent à la qualité du dossier réalisé par la classe dans le cadre de la mise en œuvre du programme).

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

4.1 Exploitation des pratiques personnelles des élèves

Les pratiques personnelles des élèves permettent à la classe, d'une part de s'approprier des connaissances techniques et culturelles diversifiées, d'autre part d'élargir les connaissances sur les répertoires de toutes natures. Chaque engagement individuel est ainsi situé dans un contexte culturel plus vaste. Les élèves y contribuent en menant des recherches documentaires sur différents supports (écrits, CD audio, cédérom, Internet).

4.2 L'acquisition d'une culture musicale

L'acquisition d'une culture musicale s'opère grâce à l'étude d'œuvres ou d'extraits significatifs qui amènent l'élève à écouter avec acuité des styles musicaux diversifiés sur lesquels il peut émettre un avis personnel et argumenté. Cette diversification couvre des sensibilités artistiques différentes dont chaque élève peut se sentir porteur. Les débats qu'elle suscite enrichissent les références de chaque participant et contribuent à donner davantage d'autonomie aux choix artistiques individuels.

4.3 Utilisation des nouvelles technologies

Les technologies de l'information et de la communication d'une part, l'informatique musicale d'autre part, offrent à chaque instant des possibilités enrichissantes que le professeur veillera à utiliser avec pertinence :

- sites Internet, cédéroms sur la musique ou encyclopédies généralistes pour des recherches documentaires ;
- séquenceur et outils de création pour l'analyse et la mise en œuvre des notions du langage musical ;
- microphones, table de mixage, enregistreurs numériques, synthétiseurs en lien ou non avec un ordinateur pour l'exploration et l'exploitation des univers sonores et l'approfondissement des pratiques musicales. Dans la mesure des possibilités matérielles offertes par l'établissement, les possibilités créatives de ces outils seront particulièrement sollicitées.

Dans une salle d'informatique de l'établissement, de petits logiciels d'édition MIDI ou audionumérique permettront un travail de création individualisé et autonome permettant de réinvestir les connaissances acquises par ailleurs et d'en discuter la validité artistique par un immédiat contrôle auditif.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

À l'issue de la classe de seconde, l'élève a acquis des connaissances et compétences d'ordre artistique, culturel, technique, méthodologique et comportemental lui permettant de développer des qualités d'auditeur critique, d'interprète exigeant et de réaliser des esquisses de compositions.

Le repérage de ces compétences, toujours étroitement imbriquées, aide à construire une évaluation formative intégrée à toutes les étapes de la progression pédagogique. Elles sont présentées ci-dessous en catégories distinctes par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre professeurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

À l'aide de sa voix ou de son instrument et en utilisant les connaissances acquises, l'élève est capable d'interpréter un répertoire, d'en manipuler certains éléments remarquables et d'en proposer un bref développement.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable de :

- situer une œuvre entendue en rapport (ressemblances et différences) avec celles étudiées dans le cadre du programme obligatoire ;
- porter un regard critique argumenté et personnel sur ce qu'il écoute en s'appuyant sur les éléments du langage musical étudiés ;
- commenter une œuvre originale relevant de l'un des deux thèmes étudiés ou du dossier réalisé ;
- solliciter des compétences relevant d'autres champs artistiques pour élargir son commentaire.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable :

- de chanter ou jouer sa partie dans une pratique instrumentale et/ou chorale collective ou individuelle, d'en analyser les éléments constitutifs suivant les notions et paramètres précisés au § 3.1 ;
- de maîtriser les problématiques ou éléments cités au § 3.1 ;
- d'utiliser les connaissances techniques appropriées pour commenter objectivement une musique même éloignée de ses goûts personnels ;
- d'utiliser un ou plusieurs outils mis à sa disposition par les technologies de l'information et de la communication et l'informatique musicale.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable :

- de repérer des éléments de langage abordés au cours de l'année et de les identifier dans les œuvres nouvelles ;
- de se documenter, rechercher de l'information, organiser ses connaissances, planifier son travail ;
- d'enrichir un choix artistique personnel (écoute ou interprétation d'une pièce musicale) de connaissances diversifiées en puisant dans ses acquis et en sollicitant ses compétences documentaires ;
- de dissocier dans son approche de l'œuvre les critères objectifs d'analyse de ceux, subjectifs, qui motivent une appréciation personnelle.

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable :

- de s'insérer dans un groupe et dans un projet collectif ;
- de participer à un débat en argumentant avec rigueur et respectant la diversité des points de vue exprimés ;
- d'utiliser de sa propre initiative, à l'aide de sa voix ou de son instrument, ses connaissances techniques et culturelles pour développer un matériau musical ;
- de s'informer et choisir parmi l'offre culturelle du proche environnement ou des médias.

VI - ÉVALUATION

S'appuyant toujours sur des réalités sonores interprétées ou entendues, elle porte sur toutes les compétences définies ci-dessus, en insistant particulièrement sur les qualités suivantes :

- investissement personnel dans la pratique ;
- capacité d'improvisation et de composition ;
- pertinence et qualité des techniques du commentaire critique de l'œuvre écoutée, maîtrise des connaissances sur lesquelles il s'appuie ;
- connaissances artistiques relevant d'autres domaines rencontrés. Plus formative que sommative, l'évaluation prend en compte l'ensemble des compétences attendues. Elle permet au professeur de faire un bilan global de l'enseignement proposé au cours de l'année et d'en évaluer les résultats. Elle fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études musicales